

**DELIBERATIONS MISES AUX VOIX LORS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2018**

DÉLIBÉRATION N° 2018/08 FINANCES-COMMUNE	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017
---	---------------------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 17 voix pour », « 0 abstention » et « 0 voix contre »

DECLARE que les opérations sont régulières et que tous les comptes sont exacts dans leurs résultats et n'appellent ni observations ni remarques de sa part

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

DÉLIBÉRATION N° 2018/09 FINANCES-COMMUNE	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
---	--

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 2017

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	1 920 850.92 €	1 743 790.55€
Dépenses	1 478 768.94 €	1 348 778.66€
Résultat de l'exercice	442 081.98 €	395 011.89 €
Résultat reporté de l'exercice	172 111.28 €	80 000.00 €
Résultat de clôture 2017	614 193.26 €	475 011.89 €

Monsieur le Maire sort de la salle. La présidence est confiée, pendant la durée du vote, à Anne-Marie BRUN-BUISSON

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 15 voix pour », «2 abstentions » et «0 voix contre »

ADOpte le compte administratif 2017

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

DÉLIBÉRATION N° 2018/10 FINANCES-EAU	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017
---	---------------------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 17 voix pour », « 0 abstention » et « 0 voix contre »

DECLARE que les opérations sont régulières et que tous les comptes sont exacts dans leurs résultats et n'appellent ni observations ni remarques de sa part

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

**DELIBERATIONS MISES AUX VOIX LORS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2018**

DÉLIBÉRATION N° 2018/11 FINANCES-EAU	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
--	--

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 2017

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	152 467.26 €	593 299.30 €
Dépenses	147 869.09 €	282 487.90 €
Résultat de l'exercice	4 598.17 €	310 811.40 €
Résultat reporté de l'exercice	404 605.69 €	30 000.00 €
Résultat de clôture 2017	409 203.86 €	340 811.40 €

Monsieur le Maire sort de la salle. La présidence est confiée, pendant la durée du vote, à Anne-Marie BRUN-BUISSON

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 18 voix pour », « 0 abstention » et « 0 voix contre »

ADOpte le compte administratif 2017

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

DÉLIBÉRATION N° 2018/12 FINANCES-COMMUNE	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2017 AU BUDGET PRIMITIF 2018
--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 18 voix pour », « 0 abstention » et « 0 voix contre »

DECIDE d'affecter le résultat de la section fonctionnement de la manière suivante :

SECTION	ARTICLE	MONTANT
Investissement	1068	405 011.89€
Fonctionnement	002	70 000.00€

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

**DELIBERATIONS MISES AUX VOIX LORS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2018**

DÉLIBÉRATION N° 2018/13 FINANCES-COMMUNE	INTEGRATION DES RESULTATS DE CLOTURE 2017 DU BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE INTEGRATION DU PASSIF ET DE L'ACTIF DU BUDGET EAU AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE TRANSFERT DES EXCEDENTS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BIEVRE EST
--	---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 18 voix pour », « 0 abstention » et « 0 voix contre »

DECIDE que les résultats du compte administratif 2017 du budget annexe seront intégrés au budget principal de la commune de la manière suivante :

Section fonctionnement	Reprise au chapitre 002	340 811.40 €
Section investissement	Reprise au chapitre 001	409 203.86 €

PRECISE que les restes à réaliser ont été transférés directement au budget annexe de la CCBE.

DECIDE de transférer la totalité de ses résultats de clôture 2017 à la CCBE.

PRECISE que le passif et l'actif du budget de l'eau seront intégrés dans le budget de la commune par le biais d'opérations d'ordre non budgétaires réalisées par la Comptable assignataire.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

DÉLIBÉRATION N° 2018/14 FINANCES-COMMUNE	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018
--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 18 voix pour », « 0 abstention » et « 0 voix contre »

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 9%
- Taxe sur le foncier bâti : 20%
- Taxe sur le foncier non bâti : 50%

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

**DELIBERATIONS MISES AUX VOIX LORS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2018**

DÉLIBÉRATION N° 2018/15 FINANCES-COMMUNE	VOTE DES SUBVENTIONS AU PROFIT DES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2018
--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE par « 18 voix pour », « 0 abstention » et « 0 voix contre »
DECIDE de fixer les subventions annuelles comme suit :

Association	Montants versés en 2017	Montants demandés	Montants proposés en 2018
ACCA	540.00 €	600.00 €	540.00 €
AEP	500.00 €	500.00 €	500.00 €
AMICALE POMPIERS	1 750.00 €	1 750.00 €	1 750.00 €
APPMA (pêche)	350.00 €	Montant laissé à la discrétion des élus	350.00 €
ASBBI	800.00 €	1 000.00 €	800.00 €
COMITE DE DEFENSE	310.00 €	310.00 €	310.00 €
COMITE DES FETES	2 300.00 €	2 250.00 €	2 250.00 €
COS DU PERSONNEL	7 200.00 €	9 200.00 €	9 200.00 €
DON DU SANG	100.00€	300 €	100.00€
ESI FOOT	1 600.00 €	1 600.00 €	1 600.00 €
FNACA	135.00 €		135.00 €
LA MONDEE	100.00 €	100.00 €	100.00 €
MJC	1 700.00 €	1 700.00 €	1 700.00 €
AIR GRANDS LYNX	100.00 €	500.00 €	100.00 €
SOU DES ECOLES	500.00 €	500.00 €	500.00 €
TENNIS CLUB	1 400.00 €	1 400.00 €	1 400.00 €
USI	2 050.00 €	2 500.00 €	2 050.00 €
Riverains centre compostage	200.00 €	150.00 €	150.00 €
Centre de formation des pompiers	0.00 €	3*50€	150.00 €
	21 635.00€		23 685.00 €

PRECISE que ces subventions ne seront versées qu'après présentation par les associations de leur rapport d'activités 2017, de leur bilan financier 2017 et de leur budget prévisionnel 2018.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

**DELIBERATIONS MISES AUX VOIX LORS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2018**

DÉLIBÉRATION N° 2018/16 FINANCES-COMMUNE	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018
--	-------------------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE par « 18 voix pour », « 0 abstention » et « 0 voix contre »
ADOpte le Budget principal de la commune 2018 comme présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement

CHAPITRES	RECETTES	CHAPITRES	DEPENSES
002	410 811.40 €	011	612 800.00 €
013	15 000.00 €	012	703 500.00 €
70	78 400.00 €	014	6 000.00 €
73	1 148 685.00 €	65	203 013.00 €
74	224 400.00 €	66	54 100.00 €
75	160 400.00 €	67	346 811.40 €
042	19 237.00 €	022	11 472.00 €
		023	100 000.00 €
		042	19 237.00 €
TOTAL	2 056 933.40 €uros	TOTAL	2 056 933.40 €uros

Section d'investissement

CHAPITRES	RECETTES	CHAPITRES	DEPENSES
001	1 023 397.12 €	10	417 703.86 €
10	484 011 .89 €	16	226 101.00 €
13	23 180.00 €	20	4 000.00 €
021	100 000.00 €	204	101 784.15 €
024	61 500.00 €	21	500 000.00 €
040	19 237.00 €	23	442 500.00 €
		040	19 237.00 €
TOTAL	1 711 326.01 €uros	TOTAL	1 711 326.01 €uros

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

DÉLIBÉRATION N° 2018/17 FINANCES-EAU	DEMANDES DE DEGREVEMENT SUR LA FACTURATION DE L'EAU-ASSAINISSEMENT 2016-2017 ET 2017-2018
--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE par « 15 voix pour », « 2 abstentions » et « 1 voix contre »
ACCORDE le dégrèvement d'eau au profit de Madame A : dégrèvement de 100% du surplus soit 421m3.
ACCORDE le dégrèvement d'eau au profit de Monsieur B et Madame P : dégrèvement de 100% du surplus soit 460m3.

**DELIBERATIONS MISES AUX VOIX LORS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2018**

PRECISE que ces dégrèvements ne seront accordés que sous réserve de la fourniture d'une attestation de l'assureur privé et/ou professionnel relative à la non prise en charge du sinistre par sa compagnie.

CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

DÉLIBÉRATION N° 2018/18 RESSOURCES HUMAINES	RECRUTEMENT DE TROIS SAISONNIERS POUR LA SAISON ESTIVALE 2018
---	--

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 18 voix pour », « 0 abstention » et « 0 voix contre »

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter 3 emplois saisonniers pendant la saison estivale.

DECIDE que les agents recrutés seront rémunérés conformément aux indices affectés au 1^{er} échelon du grade des adjoints techniques.

PRECISE que la durée hebdomadaire de travail sera :

- pour les saisonniers affectés au service technique : de 35h00, et que l'arrêté sera pris pour une durée de 3 semaines.
- Pour le saisonnier affecté à la médiathèque/mairie/service technique : de 26h00, et que l'arrêté sera pris pour une durée de 4 semaines.

INDIQUE que les crédits sont inscrits à l'article 6413 « personnel non titulaire » du budget primitif 2018

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

DÉLIBÉRATION N° 2018/19 ELECTIONS	LISTE PREPARATOIRE DU JURY CRIMINEL POUR L'ANNEE 2019 - TIRAGE AU SORT
---	---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 18 voix pour », « 0 abstention » et « 0 voix contre »

VALIDE le tirage au sort.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

N° ordre Liste électorale	Nom Prénom
633	GAUTHIER Gilbert
1020	MICHEL-VILLAZ Bernard
510	DYE Michel
924	MANGINI épouse JOUBERT Marie- Claire
1129	ORCEL Patrick
503	DURAND Irvin